



Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20261013-0910202602-DE

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 09 octobre 2026

Délibération : N° 0910202602

L'an deux mille vingt six le Vendredi 09 Octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation du Conseil : 01 octobre 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Romain AUGUSTIN, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOILLER, Valentin LE BOUTOILLER, Marie-Françoise LE GOFF, Sébastien PERRON, Cindy ROULET, Cécile TALHOUARN

Absent(s) : Mégie LE CUNFF, Olivier TROMILIN

Secrétaire de séance : Cindy ROULET

**ORANGE :
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026**

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif à l'occupation du domaine public routier et compte tenu du calcul de l'actualisation concernant la redevance 2026, il convient d'établir le barème des redevances suivant le patrimoine total occupant le domaine routier par la commune, comptabilisé au 31 décembre 2025.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'établir le barème suivant :

- artères aériennes : $65,49 \text{ €} \times 10,345 \text{ km} = 677,49 \text{ €}$
- artères en sous-sol : $49,11 \text{ €} \times 2,181 \text{ km} = 107,11 \text{ €}$
- emprise au sol (m^2) (armoire) : $32,74 \text{ €} \times 1 = 32,44 \text{ €}$

Soit un total de 817,34 euros dont le montant sera versé au budget primitif 2026, à la section de Fonctionnement - Recette, article 7032.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 13 octobre 2026
Reçu en Préfecture
le 13 octobre 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 12 octobre 2026

Le Maire

Christophe CARARIC



Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20261013-0910202602-DE